

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler le parcage dans la rue Ste-Catherine à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant un déménagement. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

---

Lieu :	<b>Rue Ste-Catherine</b>
Début :	<b>Samedi, 12 février 2022 à 08h00</b>
Fin :	<b>Samedi, 12 février 2022 à 20h00</b>
Motif :	Déménagement
Règlement :	GRE-026-2022

---

Grevenmacher, le 8 février 2022

La secrétaire communale,  
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre



Carine Majerus



Léon Gloden